

Invest In Italy
THE ITALIAN HOUSE OF BUSINESS

ITA
ITALIAN TRADE AGENCY

INVITALIA

S'implanter en Italie

ITA – Invest in Italy (Ambassade d'Italie en France)

Paris – Février 2026

L'Italie, un premier portrait

- Population de 58,9 millions d'habitants (2025) – 13,0% de la population de l'Union Européenne (UE)
- Produit Intérieur Brut (PIB) de 2 192 milliards EUR (2024)
- 3^{ème} économie de l'UE – 12,3% du PIB de l'UE
- 8^e économie mondiale
- 2^{ème} puissance industrielle européenne
- Export de EUR 620+ milliards (2024) ; devenu le 4^{ème} pays exportateur au monde au 3^{ème} trimestre 2025, 2^{ème} en Europe
- 4^{ème} pays le plus visité au monde, avec 58 millions de touristes en 2024



Quelques raisons pour investir en Italie

- 3^{ème} **marché** au sein de l'Union Européenne, avec la **croissance** la plus forte des principales économies européennes sur 2019-24
- **Plan de relance** le plus important d'Europe (PNRR)
- **Plateforme import-export** pour l'Europe centrale & orientale et la Méditerranée
- **Ecosystèmes sectoriels** remarquables, notamment dans l'industrie, le tourisme...
- **Compétences** diversifiées, incluant des excellences en ingénierie, IT, design...
- **Fiscalité** orientée à favoriser l'investissement productif
- **Coûts** inférieurs à la moyenne de l'Europe de l'Ouest
- **Aides** importantes à l'industrie et à la R&D – les plus élevées en Europe de l'Ouest pour la production industrielle

A photograph of a modern building with a long, low profile and a series of large, vertical glass windows. The building's facade is made of a light-colored, textured material. To the left, a taller, yellow building with arched windows is visible. The sky is blue with some clouds. The text "S'implanter en Italie, comment ?" is overlaid in white on a semi-transparent dark rectangle in the center of the image.

**S'implanter en Italie,
comment ?**

Implantation – Formes juridiques

- La **France** et l'**Italie** sont deux pays **proches**, géographiquement, culturellement, linguistiquement..., ainsi que du point de vue du **cadre légal**, même si des différences existent...
- Les **formes juridiques** possibles sont ainsi très similaires
- Une différence notable dans le parcours de **constitution** de la filiale italienne est le recours à un **notaire**, pour la rédaction des statuts et l'authentification des documents nécessaires, ainsi qu'à un **expert** indépendant spécialisé pour la gestion administrative du **personnel** (« **consulente del lavoro** »)
- La forme généralement privilégiée est la **filiale** de type **société à responsabilité limitée** (Srl) au capital minimal de EUR 10 000

Implantation – Formes juridiques

- Plusieurs options s'offrent aux entreprises souhaitant s'implanter en Italie et le choix de la **forme juridique** dépend de plusieurs facteurs, dont :
 - dimension de l'activité projetée en Italie,
 - degré de risque associé à l'activité,
 - degré d'autonomie à accorder à l'organisation fille italienne,
 - frais d'établissement et frais de gestion annuels...
- Il est évidemment possible de **changer** de forme juridique à tout moment
- Trois principaux types d'organisation sont possibles
 - bureau de liaison (très limité dans son objet),
 - succursale (continuité juridique avec la maison mère/responsabilité illimitée),
 - **filiale (société de droit italien) – Srl, SpA...**

Implantation – Formes juridiques

Bureau de liaison	Succursale	Filiale	
Structure simple et légère, limitée à la représentation, étude de marché, promotion <u>sans activité commerciale</u>	Établissement enregistré en Italie, mais sans personnalité juridique propre (continuité juridique avec la maison mère)	Société de droit italien, dotée d'une personnalité juridique propre	
N'est pas considéré comme un établissement stable du point de vue fiscal	<u>Responsabilité</u> de la maison mère <u>illimitée</u>	<u>Responsabilité</u> de la maison mère <u>limitée</u> au capital social de la filiale	
	Établissement stable du point de vue fiscal		
Inscription au registre du commerce (REA, <i>Repertorio Economico Amministrativo</i>) de la Chambre de commerce (CCIAA) locale	Pas de capital propre Procès-verbal de la société mère décidant de l'ouverture de la succursale et de la nomination d'un représentant légal, lui donnant procuration	Srl – Société à responsabilité limitée	SpA – Société par actions, anonyme
		Capital minimal EUR 10 000	Capital minimal EUR 50 000
		Versement initial du capital de 25%	
		Organes de gestion et de contrôle séparés	
		Acte de constitution de la société signé devant notaire	

Obligations comptables

- Un **audit** annuel est nécessaire dans les cas suivants
 - S.p.A. (équivalent de la SA française)
 - S.r.l. (équivalent de la SARL française) dépassant deux des limites suivantes pendant 2 années consécutives
 - un montant des actifs de EUR 4 400 000 ;
 - des recettes de ventes et de prestations de services de EUR 8 800 000 ;
 - un nombre moyen de 50 employés au cours de l'exercice ;ou si la S.r.l. contrôle une société soumise au contrôle légal des comptes
 - les sociétés établissant des états financiers consolidés
 - les sociétés cotées
 - les banques, les sociétés de courtage, les sociétés de gestion de fonds, les institutions financières réglementées...

Réglementation du travail

- La **réglementation du travail** découle en grande partie des **conventions collectives sectorielles** et, comparativement à la France, moins de la **loi**
- Il n'y a pas de **salaire minimal** général, mais par branche
 - le salaire est versé en 13 ou 14 mensualités selon la branche
 - les **charges sociales** sont de 9,19% pour le salarié et 28,98% pour l'employeur
- La **durée légale hebdomadaire** du travail dépend de la branche
 - elle est généralement de 40 heures
 - des heures supplémentaires sont possibles avec un surcoût, dans la limite de 8 h/semaine et de 250 h/an
 - les congés payés sont de 5 semaines
- **Mutuelle** et **prévoyance** dépendent de la branche et de la catégorie de salariés

Réglementation du travail

- Les principaux types **de contrat de travail** sont
 - contrat à **durée indéterminée**
 - **période d'essai** non renouvelable de 6 mois max. (dépendant de la branche)
 - contrat à **durée déterminée**
 - durée maximale de 12 mois sans motivation nécessaire, de 24 mois en cas d'exigences temporaires et objectives, non liées à l'activité ordinaire de l'entreprise
 - 4 renouvellements possibles dans la limite de la durée maximale de 24 mois
 - avec 4 **catégories** de **salariés** aux droits différents
 - dirigeants (« dirigenti »), cadres (« quadri »), employés (« impiegati »), ouvriers (« operai »)

Fiscalité d'entreprise

- Le taux d'**imposition** sur les **bénéfices** (IRES) est de 24%
(hors secteur bancaire)
- Un impôt régional complémentaire (IRAP) s'applique à la **valeur nette de la production** avec un taux moyen de 3,9%
(de 2,68% à 4,97% selon les régions – hors secteurs des services financiers)
- De nombreuses **aides fiscales** visent à favoriser l'investissement industriel, la recherche et l'innovation, le respect de l'environnement et l'efficacité énergétique..., permettant aux entreprises de réduire leur imposition
- Le taux ordinaire de la taxe à la valeur ajoutée (IVA) est de 22%
- La France et l'Italie ont une **convention fiscale** permettant d'éviter la double imposition

Aides fiscales ordinaires

- Des **aides fiscales** visant à favoriser la création d'emplois permettent aux entreprises de réduire leur imposition
 - **Emploi**
 - déduction fiscale (« *super deduzione* ») de plus de 100% des coûts salariaux liés à la création nette d'emplois, par l'embauche en contrat à durée indéterminée – relevant de nouvelles embauches permanentes ou de la stabilisation de contrats temporaires –, et avec une augmentation des effectifs par rapport à l'année précédente
 - exonération de cotisations pour l'embauche de jeunes de moins de 35 ans à la recherche d'un premier emploi stable (CDI)
 - *dans la limite de EUR 500 par mois / EUR 650 dans la zone économique spéciale ZES (« Zone Economica Speciale »), pour une durée maximale de 24 mois*

Aides fiscales ordinaires

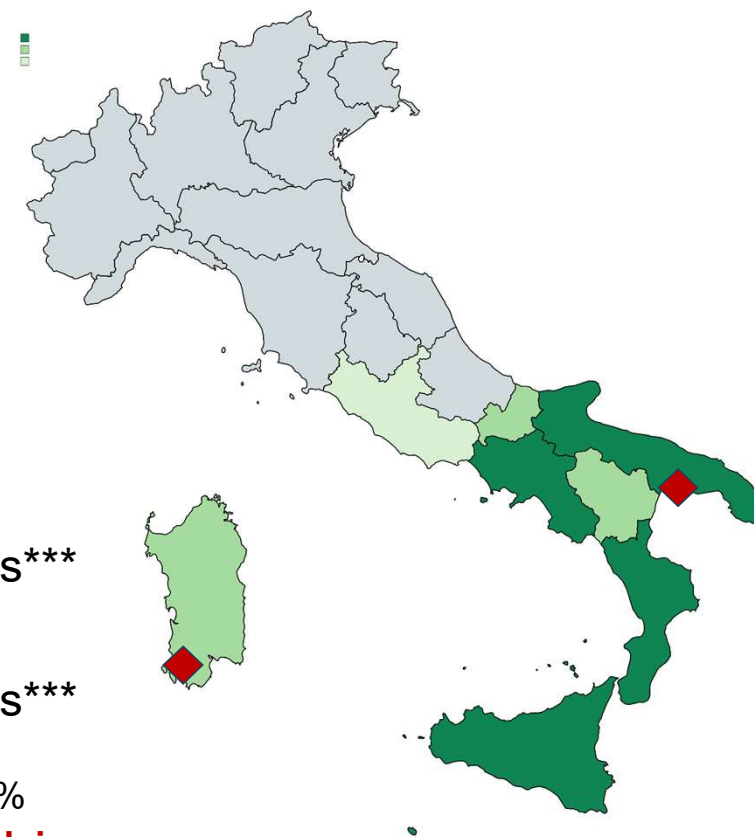
- Des **aides fiscales** visant à favoriser l'industrie, la R&D... permettent aux entreprises de réduire leur imposition
 - **Investissements matériels et immatériels** liés à la **Transition 5.0**
 - suramortissement pour les investissements en biens d'équipement matériels et en biens immatériels (logiciels, plateformes...) liés à l'Industrie 4.0 et à l'autoproduction d'énergie de sources renouvelables
 - *majoration pouvant aller jusqu'à 180% de l'investissement*
 - **Recherche & développement**, innovation et design
 - crédit d'impôt sur les dépenses en personnel, équipements, matériels et matériaux, recherche externalisée, conseil... liées à une activité de R&D
 - *crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à EUR 500k par an dans le Centre & Nord et jusqu'à EUR 1,25 million pour les grandes entreprises, 1,75 pour les moyennes, 2,25 pour les petites au Sud*

Aides liées à la **localisation**

- Des **aides spécifiques**, liées à la **localisation**, peuvent être accordées aux projets d'investissement dans les **régions** définies comme **prioritaires**
 - un **projet industriel** dans le **Sud** et les **Iles** peut ainsi bénéficier de **subventions** allant jusqu'à **40%** du montant total de l'investissement pour une grande entreprise (**50%** dans la zone de Tarente/Pouilles), avec une majoration de 10% pour une moyenne entreprise et 20% pour une petite
 - *ce niveau d'aide est le plus élevé possible en Europe occidentale*
 - un projet industriel dans **certaines zones** du **Centre** ou du **Nord** du pays peut bénéficier de subventions allant jusqu'à 10/15% du montant de l'investissement pour une grande entreprise, jusqu'à 20/25% pour une moyenne entreprise et 30/35% pour une petite

Aides – Production industrielle (carte)

- **Plafond d'aides** dans les zones prioritaires – en % du montant total de l'investissement*
(pour une *grande* entreprise – définition de l'Union Européenne)
 - **Campanie, Pouilles**, Calabre, Sicile** : aides jusqu'à 40% de l'investissement*
 - **Basilicate, Molise, Sardaigne**** : aides jusqu'à 30% de l'investissement*
 - **Latium** : jusqu'à 25% de l'investissement* dans certaines zones***
 - **autres régions du Centre et du Nord** : jusqu'à 15% de l'investissement* dans certaines zones***



* : pour les entreprises *moyennes*, taux + 10% ; pour les *petites*, taux + 20%

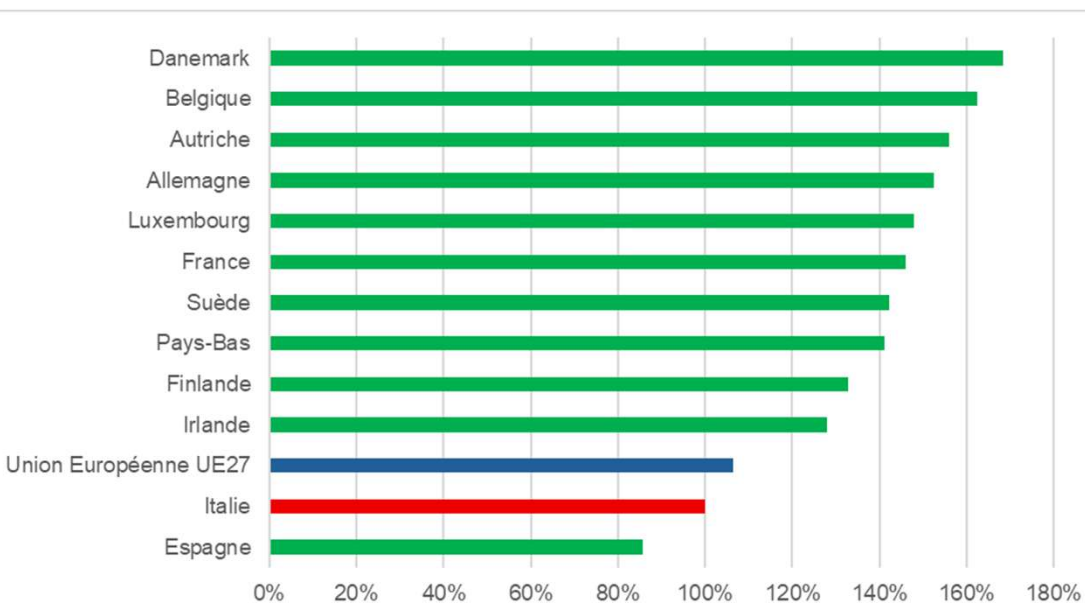
** : +10% dans les zones de **Tarente/Pouilles** et de **Sulcis-Iglesiente/Sardaigne**

*** : liste des communes du centre et du nord de l'Italie éligibles aux aides à la localisation, disponible sur demande

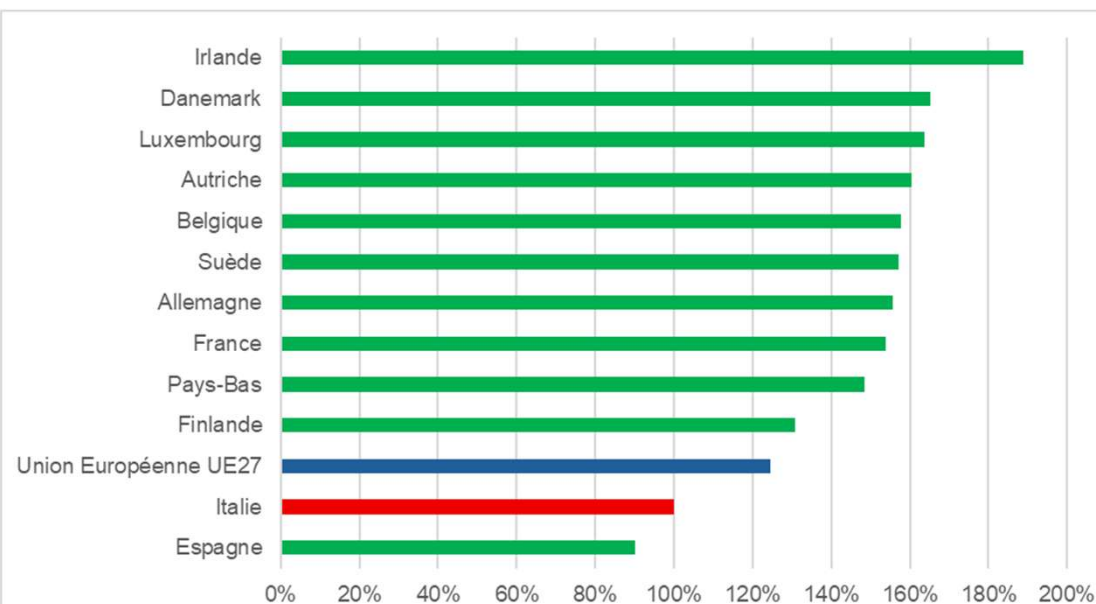
Coût du travail – Industrie, TIC

- Le **coût du travail** en **Italie** est inférieur à la moyenne européenne, et en particulier de l'Allemagne, de la France, du Benelux, de l'Autriche...

Coût du travail – **Industrie manufacturière** (2024, Italie = 100)



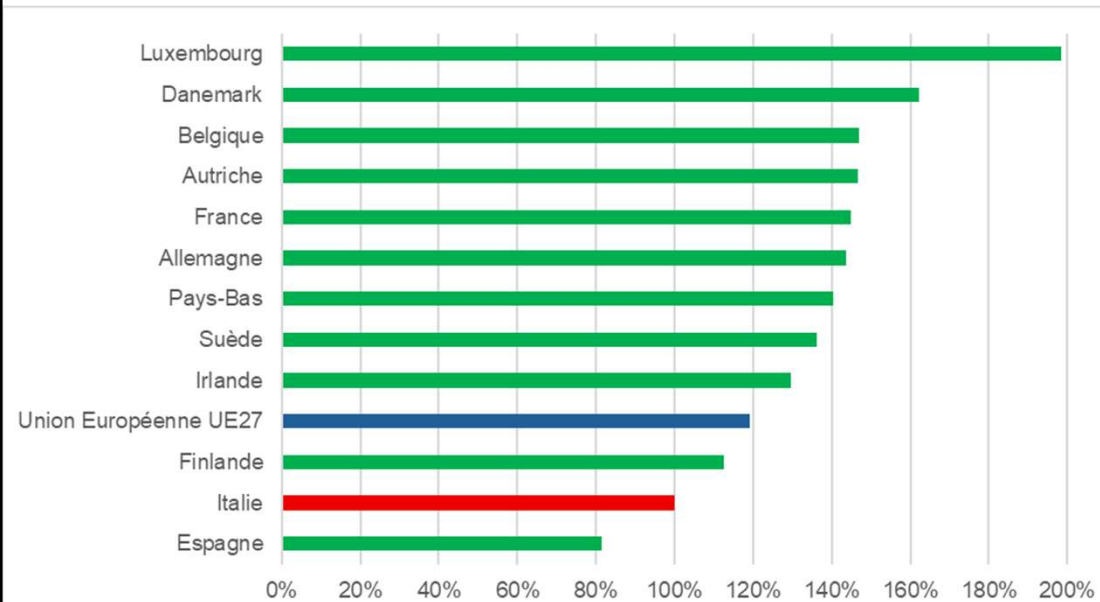
Coût du travail – **Information & Communication** (2024, Italie = 100)



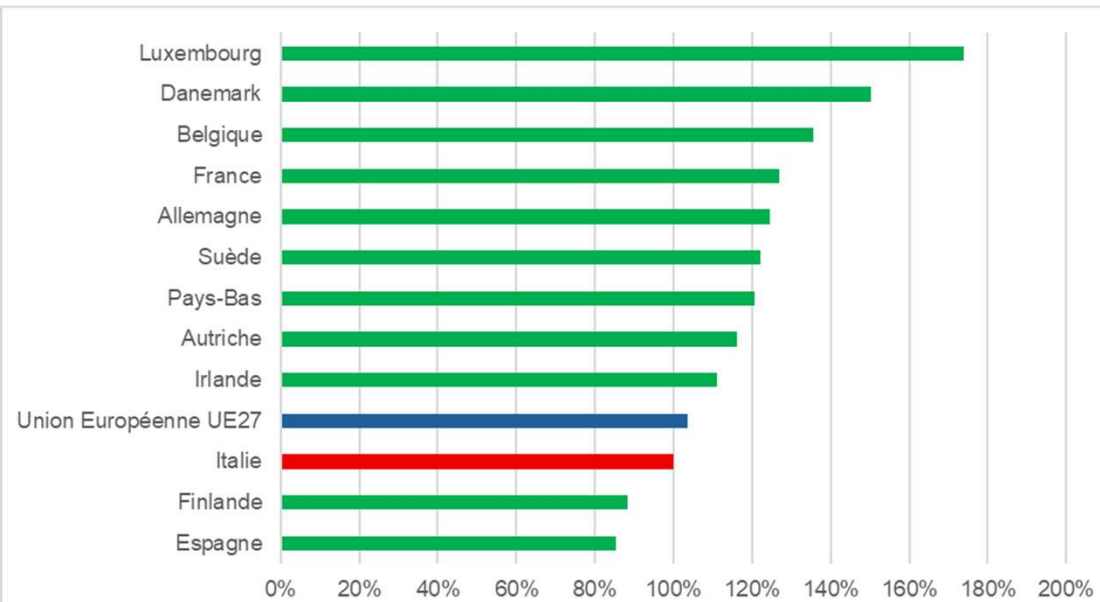
Coût du travail – Services

- Le **coût du travail** en **Italie** est inférieur à la moyenne européenne, et en particulier de l'Allemagne, de la France, du Benelux, de l'Autriche...

Coût du travail – **Activités spécialisées, scientifiques et techniques** (2024, Italie = 100)



Coût du travail – **Services financiers** (2024, Italie = 100)



A photograph of a modern, multi-story building with a grid-like facade of windows and balconies. In the foreground, there is a landscaped area with a low white wall, a gravel path, and a sculpture made of vertical poles painted in the colors of the Italian flag (green, white, and red). Several tall, slender trees are planted in the courtyard. A semi-transparent dark grey rectangle is overlaid on the center of the image, containing white text.

**S'implanter en Italie,
avec quel soutien ?**

ITA – Invest in Italy, à votre service

- **ITA – Invest in Italy** est la branche de l'agence gouvernementale italienne **Italian Trade Agency (ICE)** dont la mission est de faciliter – gratuitement – l'**implantation** et le développement des entreprises étrangères en **Italie**
 - **information** & conseil sur le cadre légal et fiscal italien, les principaux secteurs, les régions, les infrastructures, les coûts, les aides financières et fiscales...
 - **mise en relation** avec les autorités nationales et locales, les régulateurs, les prestataires de services, les partenaires potentiels – dont : universités, centres de recherche, associations d'entreprises...
 - **accompagnement** dans la recherche de la meilleure localisation, les procédures relatives à l'implantation et à l'extension d'activités (industrielles, logistiques...), la mobilisation des aides...
 - **communication** une fois la filiale implantée

Invest In Italy
THE ITALIAN HOUSE OF BUSINESS

ITA
ITALIAN TRADE AGENCY

INVITALIA

Laurent Sansoucy,
FDI Desk

ITA – Invest in Italy

(ICE, Ambassade d'Italie en France)
44 rue Paul Valéry – 75116 Paris

E: l.sansoucy.ext@ice.it

M: +33 (0)6 08 80 04 56

T: +33 (0)1 53 75 70 00